Envoyé en préfecture le 19/07/2017
Reçu en préfecture le 19/07/2017
Affiché le
ID : 067-200013050-20170703-D_CC_053_2017-DE

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer Pechelbronn

séance du 03/07/2017

Date de la convocation:
26/06/2017
Date d'affichage:
27/06/2017

L' an 2017 et le 3 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre préscrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Francis
Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude
Excusé(s) : Mme GARDON Karine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, PETER Guillaume, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : **053.2017**
Vote : A la majorité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

053.2017 : Décision budgétaire modificative n°1 : ajustements budgétaires et tableau des écritures d'ordre et internes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°061.2016 en date du 04.04.2016 : « Budget annexe pôle-bois za Hegeney : Affectation des résultats de l'exercice 2015 et vote du budget de l'exercice 2016 »,

Envoyé en préfecture le 19/07/2017
Reçu en préfecture le 19/07/2017
Publié le
ID : 067-200013050-20170703-D_CC_053_2017-DE

Vu la délibération du conseil communautaire n°048.2017 en date du 03.07.2017 : « Aménagement numérique du territoire : convention de financement avec la Région Grand-Est et avec les communes membres »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2017 en date du 10.04.2017 : «Affectation des résultats de l'exercice 2016 et vote budget de l'exercice 2017 de l'établissement, avec ses annexes (tableau des contributions, des écritures entre budgets et le tableau des effectifs, tableau des actions-opérations),

Vu la notification des enveloppes de FPIC et DGF pour l'exercice 2017,

Considérant :

- *la nécessité de modifier le budget principal suite à la modification du mode de financement de l'aménagement numérique du territoire, par substitution de subventions exceptionnelles des communes aux fonds de concours,*

- *la nécessité de réviser le budget principal suite à la notification de l'enveloppe FPIC et DGF pour l'exercice 2017, afin d'adapter les prévisions aux montants réellement perçus,*

- *la nécessité de prévoir la reprise du déficit de la section de fonctionnement du budget annexe pôle bois - zac Hegeney pour l'exercice 2016, de 378 €, non repris au cours de l'exercice 2016, et corriger une imputation budgétaire erronée,*

- *la nécessité de corriger une erreur de saisie de montant dans l'annexe « éléments du bilan – état des provisions » du budget annexe bâtiments d'activités, et dans le tableau des écritures internes entre budgets – tableau n°3 (prise en compte du montant des DAP au lieu du montant des provisions),*

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De modifier les prévisions budgétaires comme suit :**

  - **Budget principal :**
    - 1. Nouvelles modalités de financement de l'aménagement numérique du territoire (ANT), suppression de la recette en fonds de concours et remplacement par une recette en subventions exceptionnelles.
    - 2. Prise en compte d'un remboursement de sinistre d'assurance.
    - 3. Mise à jour de la recette de FPIC et DGF suite à notifications.
    - 4. Prise en compte du versement d'une avance de subvention TEPCV par l'Etat.
    - 5. Equilibre budgétaire par ajustement des crédits prévus en dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Objet	**Compte et montant (+-)**	**Objet**	**Compte et montant (+-)**
1.			7788 : + 168 735 € soit 168 735 €
2.			7788 : + 41 359,48 € soit 210 094,48 €
3.			73223 : - 21 197 € soit 192 566 € 74124 : - 24 635 € soit 651 896 € 74126 : - 3866 € soit

Envoyé en préfecture le 19/07/2017
Reçu en préfecture le 19/07/2017
Affiché le
ID : 067-200013050-20170703-D_CC_053_2017-DE

			482 775 €
5.	6218 : + 20 000 € soit 220 000 € 023 : + 140 396,48 € soit 1 912 939,63 €		
Total dépenses SF	7 679 776,22 €	Total recettes SF	7 679 776,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Objet	Compte et montant (+-)	Objet	Compte et montant (+-)
1.			13141 : -167 110,50 € soit 107 437,50 €
4.			1311 : + 48 330 € soit 201 330 €
5.	2183 : + 21 615,98 € soit 27 615,98 €		021 : + 140 396,48 € soit 1 912 939,63 €
Total dépenses SI	3 782 860,64 €	Total recettes SI	3 758 225,64 €

– **Budget annexe pôle bois zac Hegeney :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Objet	**Compte et montant (+-)**	**Objet**	**Compte et montant (+-)**
	002 : + 378 € soit 378 €		774 : + 378 € soit 378 €
Total dépenses SF	431 678,89 €	Total recettes SF	431 678,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Objet	Compte et montant (+-)	Objet	Compte et montant (+-)
--	276351 : - 2 910,50 € soit 0 € 168751 : + 2 910,50 € soit 2 950,50 €		
Total dépenses SI	inchangé	Total recettes SI	inchangé

- **De corriger les saisies budgétaires comme suit dans les annexes budgétaires :**

  – **Budget annexe bâtiments d'activités – hôtel d'entreprises de la Sauer : annexe éléments du bilan – état des provisions p26 et tableau annexe des écritures internes (tableau n°3) : montant indiqué de 18 648,86 € erroné (correspond aux dotations aux amortissements) à remplacer par 16 957,99 € (provisions pour risques – impayés pour deux entreprises).**

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 19/07/2017
Reçu en préfecture le 19/07/2017
Affiché le
ID : 067-210670450-20170713-DE_CM_2017-66

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/07/2017

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE HAGUENAU - WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du : 13/07/2017